

Mercredi 19 avril 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Philippe de Ladoucette nommé président de
la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**

Philippe de Ladoucette, a été nommé président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), par décret du Président de la République, pour un mandat de 6 ans à compter du 18 avril 2006.

Philippe de Ladoucette (58 ans) était président-directeur général de Charbonnages de France depuis janvier 1996.

Docteur ès sciences économiques et en sociologie, titulaire d'un troisième cycle d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Philippe de Ladoucette fut, notamment, chargé de mission au groupe opérationnel des villes moyennes au ministère de l'Équipement (1975–1977), commissaire à l'industrialisation des Ardennes (1977–1983) et chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) (1983–1986).

Successivement conseiller technique au cabinet d'Alain Madelin (ministre de l'Industrie) (1986–1988), chargé de mission auprès du secrétariat général au Tunnel sous la Manche (1988–1993), puis directeur adjoint du cabinet d'Alain Madelin au ministère des Entreprises et du Développement économique (1993–1994), il est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Centre et du Midi en 1994 et des Houillères du bassin de Lorraine en 2002.

Administrateur (1995), puis président-directeur général (1996) des Charbonnages de France, il a été président-directeur général de la Société nationale d'électricité thermique (Snet) de 1996 à 2000.

La Commission est composée de sept membres : deux sont nommés par le Gouvernement (dont le président), deux par le président de l'Assemblée nationale, deux par le président du Sénat et un par le président du Conseil économique et social. Désormais présidée par Philippe de Ladoucette, elle comprend Eric Dyèvre, Michel Lapeyre, Bruno Léchevin, Pascal Lorot, Maurice Méda et Jacques-André Troesch.

Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.41.11 – christophe.feuillet@cre.fr**